Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 059-215904269-20260924-20260924_072-DE

MISE EN LIGNE LE - 2 OCT. 2026

Neuville en Ferrain

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Date de la convocation à la réunion : vendredi 18 septembre 2026
Secrétaire de séance : Monsieur Rémy NEIRINCKX

L'An deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Madame Sylvie DELPLANQUE (arrivée à 19h33 – pouvoir donné à Marylène HEYE), Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Arnaud DELCOUR, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Marco BALDUYCK, Madame Aurélie LAPERE, Madame Lilliane DENYS, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h33 - pouvoir donné à Anne VERISSIMO), Monsieur Luc LECRU, Madame Isabelle VERBEKE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Monsieur Yann BOURGEOIS, Madame Céline AUBERT, Monsieur Gautier MIGNOT, Monsieur Julien DEWAELE, Monsieur Florent DECOTTIGNIES, Madame Camille JOUMIER, Monsieur Rémy NEIRINCKX.

Excusé(s) ou Absent(s) : (7) Monsieur Jimmy COUPÉ (pouvoir donné à Marie TONNERRE-DESMET), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Robin DELPLANQUE (pouvoir donné à M. Alain RIME), Monsieur Philippe SIX (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Emmanuelle VANDOORNE (pouvoir donné à Arnaud DELCOUR), Monsieur Benjamin HAEUW (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Caroline HAEUW (pouvoir donné à Aurélie LAPERE).

2026/072 - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB N° 813 AU PROFIT DE MONSIEUR POLET

Rapport de Madame le Maire
Vu à la commission générale du 14 septembre 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1.
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.
- Vu la délibération n°2026/071 du 24 septembre 2026, par laquelle le conseil municipal constate la désaffectation et prononce le déclassement des parcelles cadastrées sections BB n°813 et BB n° 814.
- Vu le courriel de Monsieur POLET en date du 25 décembre 2025, propriétaire du 54 rue Blaise Pascal, pour obtenir des renseignements sur les intentions de la commune au sujet de la parcelle cadastrée section BB n° 734 de 642 m².
- Vu l'avis des domaines en date du 5 mai 2026, évaluant le prix au mètre carré à un montant de 80 € pour la parcelle cadastrée section BB n° 734, d'une superficie de 642 m².
- Vu le rendez-vous en date du 2 juin 2026 avec Monsieur Alain RIME, 1er adjoint au Maire, en présence de Monsieur POLET, entérinant le prix de 80 € par mètre carré pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section BB n° 734, d'une superficie de 30 m².
- Vu le plan de division de la parcelle cadastrée section BB n° 734 en quatre parties, établit par le cabinet de géomètres-experts Carbon et Cornille.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 059-215904269-20260924-20260924_072-DE

- Vu le plan cadastral et le document d'arpentage correspondant.

Par délibération n° 2026/071 en date du 24 septembre 2026, le conseil municipal a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement des parcelles cadastrées en section BB° 813 de 30 m² et BB n° 814 de 116 m² du domaine public communal.

Ces biens relèvent donc désormais du domaine privé de la commune et peuvent, par conséquent, faire l'objet d'une cession.

A ce titre, Monsieur POLET a manifesté son intérêt pour l'acquisition de la parcelle cadastrée en section BB n° 813 d'une contenance de 30 m².

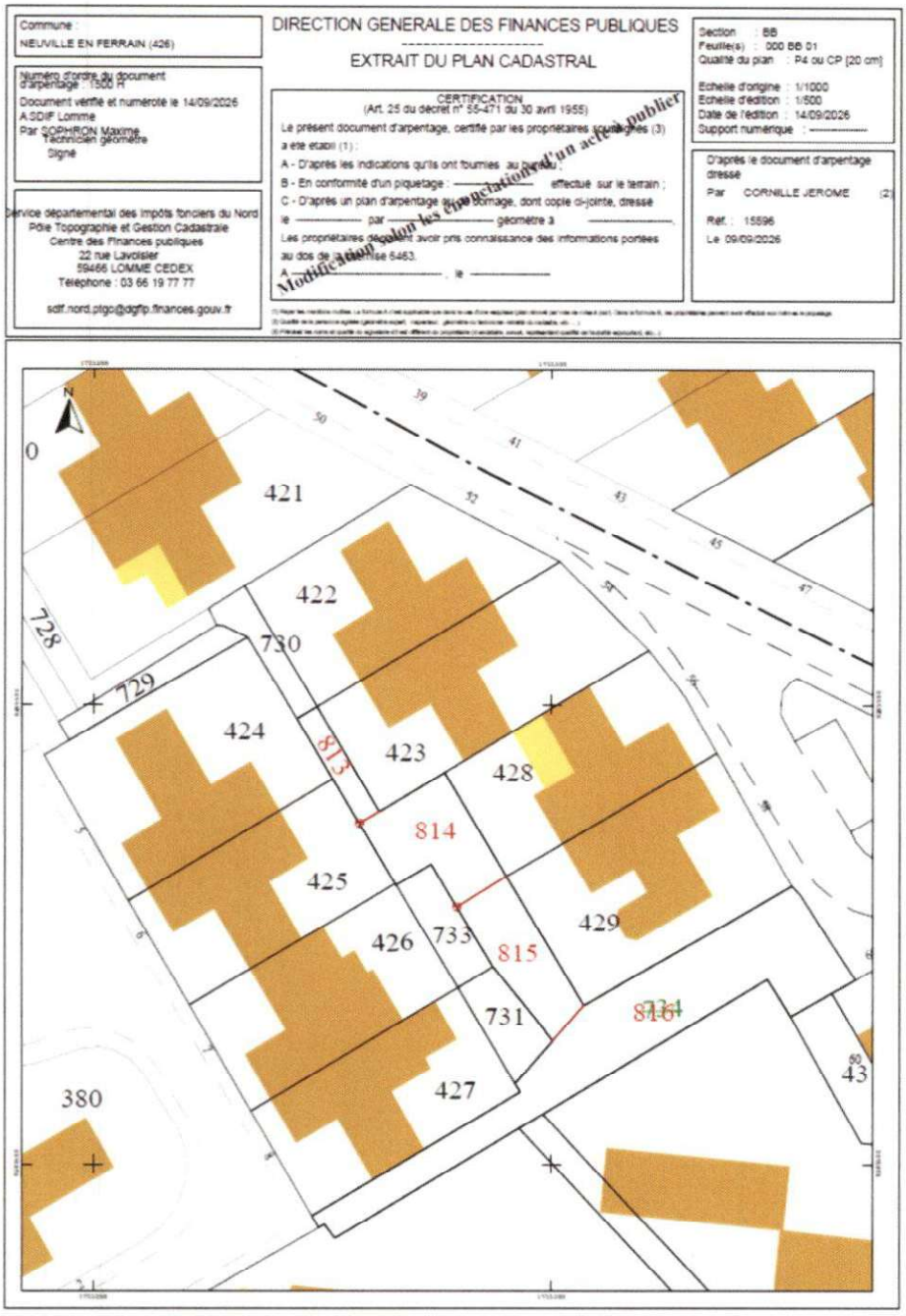
La cession au bénéfice de Monsieur POLET, propriétaire du 54 rue Blaise Pascal, s'inscrit dans le fait que cette parcelle, bien qu'intégrée au domaine public communal, n'est plus aujourd'hui affectée à l'usage direct du public et ne présente plus d'utilité pour l'exercice d'un service public. Etant notamment enclavée, elle ne constitue pas un équipement ou un aménagement nécessaire à la desserte des propriétés riveraines.

Le prix de la cession, tel qu'acté par négociation en date du 2 juin 2026 et, conformément à l'avis des domaines en date du 5 mai 2026, est fixé à 80 euros du mètre carré soit 2 400 €, pour 30 m² ; les frais d'acte seront quant à eux, comme il est d'usage, à la charge des acquéreurs et sous réserve des stipulations définitives de l'acte.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la cession au bénéfice de Monsieur POLET, propriétaire du 54 rue Blaise Pascal, cadastré section BB n° 813, d'une superficie de 30 m² pour un montant de 2 400 €.
- de constater que les frais d'acte sont, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur et sous réserve des stipulations définitives de l'acte.
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nouveau plan cadastral suite à la division de la parcelle cadastrée section BB n° 734 :



➢ **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

MAIRIE de NEUVILLE-EN-FERRAIN 14 (NORD)

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Vice-Présidente du Département du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 059-215904269-20260924-20260924_072-DE